



## Remboursement frais de transport

-----  
Par Este35

Bonjour,

J'habite en Bretagne et je travaille à Paris. Je me déplace à Paris 3 jours par semaine (2 jours en télétravail) et j'ai un abonnement SNCF. Mon employeur me rembourse 50 % de mon abonnement tout comme pour mon pass Navigo RATP. Ma question : mon employeur ne me rembourse mon abonnement SNCF que sur 11 mois alors que je suis prélevé 12 mois. En a-t-il le droit dans la mesure où il n'y a jamais un mois complet où je ne me déplace pas au siège de ma société. Il y a donc un mois dans l'année où mon abonnement SNCF est intégralement à ma charge alors que j'utilise mon abonnement pour aller travailler. Merci

-----  
Par Henriri

Hello !

Curiosité : vous travaillez 12 mois dans l'année sans prendre vos 5 semaines de congés payés ?

Et si je suis votre raisonnement (vous vous déplacez 52 semaines) je considérerais que vous ne vous déplacez que 3 jours par semaine (soit l'équivalent d'une trentaine de semaines)...

A+

-----  
Par Este35

Bonjour. Je prends bien des congés, mais il n'y a jamais un mois complet sans que j'utilise mon abonnement pour aller au travail. Mon pass Navigo est prélevé sur 11 mois pour prendre compte l'équivalent d'un mois de congés et l'entreprise me rembourse sur 11 mois. Mais là question se pose à partir du moment où je suis prélevé sur 12 mois par la SNCF et que je me déplace les 12 mois (je prends 3 semaines de congés l'été)